

8. Les congés pour raison de santé

A. Les différents types de congés	141
B. Congés selon le type de personnels, le sexe et l'âge	143

CHIFFRES-CLÉS 2013-2014

Seuls les personnels du secteur public (enseignants et non-enseignants) sont traités dans ce chapitre.

45,6 % des personnels (hors enseignants du secteur privé) ont posé au moins un congé pour raison de santé (y compris congés de maternité, paternité et adoption)

- ▶ **47,5 %** des enseignants
- ▶ **35,2 %** des autres personnels

42,5 % des personnels ont posé au moins un congé de maladie ordinaire (CMO)

- ▶ **44,3 %** des enseignants
- ▶ **32,6 %** des non-enseignants

35,7 jours : durée annuelle des congés des agents arrêtés au moins une fois durant l'année

- ▶ **35,4** jours pour les enseignants
- ▶ **38** jours pour les non-enseignants

16,4 jours : durée annuelle des CMO des agents arrêtés au moins une fois durant l'année

- ▶ **16** jours pour les enseignants
- ▶ **19,3** jours pour les non-enseignants

16,3 jours : durée annuelle des congés pour raison de santé, rapportée à l'ensemble de la population, dont 7 jours pris pour congés de maladie ordinaire

- ▶ **16,8** jours pour les enseignants, dont **7,1** en CMO
 - ▶ **13,4** jours pour les personnels non enseignants, dont **6,3** jours en CMO
-

CHAMP, SOURCES, CONCEPTS

Les congés pour raison de santé regroupent les congés maternité, paternité et adoption et les congés maladie. Ces derniers englobent les congés maladie ordinaire, les congés longs (congés de longue maladie, congés de longue durée et congés de grave maladie), les congés de maladie professionnelle et les accidents du travail (cf. *infra* « **les différents types de congés** »). Ils portent sur l'ensemble de l'année scolaire 2013-2014, pour les enseignants du secteur public d'enseignement et les autres personnels du secteur public.

Cette édition utilise, comme les deux années précédentes, le fichier « Congés » issu d'une extraction des annuaires EPP, Agora, Agape. Le champ se limite aux seuls programmes de la mission « Enseignement scolaire », en conformité avec l'organisation du BSN, appliquée depuis l'édition 2012-2013 (cf. **introduction générale**). Sont écartées les personnes affectées sur des programmes qui ne se rattachent pas à la mission scolaire, dont l'enseignement supérieur. Les personnes en poste dans les COM ont également été exclues du champ.

- Seuls les personnels en position d'activité affectés dans une école du premier degré, un établissement du second degré (y compris des enseignants remplaçants), ou un service administratif (rectorats, services départementaux, administration centrale), sont donc retenus. Ils exercent en France métropolitaine ou dans les DOM et peuvent être non-titulaires. Les enseignants et non-enseignants sont classés dans ces deux groupes en fonction de leur corps (pour les enseignants, y compris les assistants étrangers). Le détail sur les enseignants se fonde sur leurs lieux d'exercice, en école (non compris les remplaçants non affectés ou les enseignants spécialisés rattachés à la circonscription ou à une Segpa) et en établissement du second degré (y compris les enseignants des corps du premier degré affectés en Segpa). Les personnels non enseignants sont composés d'une part des DIO (personnels de direction, d'inspection, d'éducation

dont les assistants d'éducation, et d'orientation) et d'autre part des personnels administratifs, sociaux et de santé, ainsi que les ITRF rattachés à la mission « Enseignement scolaire ».

Plusieurs mesures sont effectuées :

- **les proportions d'agents** concernés par les différents types de congés pour raison de santé.
- **le nombre de congés** : un congé entamé avant le 1^{er} septembre de l'année scolaire et se poursuivant au-delà de cette date, est pris en compte au titre de l'année observée.
- **les durées moyennes** de congés cumulent les durées individuelles de congés, quel qu'en soit le nombre, et les rapportent au nombre d'agents en ayant posé (« concernés ») ou à l'ensemble des agents, pour tous types de congés. Ces durées sont calculées en comptant les jours de congés pris entre le 1^{er} septembre 2013 et le 31 août 2014. Les durées réelles des congés peuvent être tronquées, pour ceux commençant avant le début de la période observée et/ou se poursuivant au-delà, cas d'autant plus probable que le congé est long (congés de maternité, etc.). Les faibles durées se trouvent donc surreprésentées. Ainsi, avec ce mode de calcul, qui compte de manière équivalente les congés à cheval sur deux années et les autres, un congé pour maladie ordinaire (non cumulé avec d'autres sur l'année) dure en moyenne 8,5 jours, un congé long 179 jours (6 mois). Un congé de maternité est ainsi considéré durer en moyenne 65 jours, soit pour ce dernier type, près de deux fois moins que la durée légale (cf. *infra*). Un congé pour maladie professionnelle ou accident du travail s'élève, toujours selon ce mode de calcul, à 41 jours et un congé paternité à 8 jours. Par ailleurs, en cas de chevauchement de dates de congés de différents types (quand par exemple des congés de maladie ordinaire sont requalifiés en congé de longue maladie), des priorités par type de congé sont établies pour neutraliser ces chevauchements (dans l'exemple, les CLM priment sur les CMO).

LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONGÉS

Les congés pour raison de santé englobent les congés de maladie et les congés pour accueil d'enfant.

Les congés de maladie regroupent :

- les congés maladie ordinaire, qui ne peuvent pas durer plus de 12 mois consécutifs ;
- les congés longs, qui comprennent les congés de longue maladie (CLM) et les congés de longue durée (CLD) pour les fonctionnaires, ainsi que les congés de grave maladie (GM), équivalent des CLM pour les non-titulaires qui justifient d'au moins 3 ans de service continu dans la fonction publique. Ces congés, renouvelés par période de 3 à 6 mois, ont une durée maximale de 3 ans pour les CLM et les GM et de 5 ans pour les CLD (en cas de maladie professionnelle, la durée maximale est portée à 8 ans) ;

- les accidents de travail et congés pour maladie professionnelle.

Les congés pour accueil d'enfant regroupent :

- les congés maternité : d'une durée allant de 16 à 46 semaines selon le nombre d'enfants, ils peuvent être anticipés ou prolongés par des congés pour grossesse pathologique qui peuvent allonger la durée du congé maternité ;
- les congés paternité : les congés paternité durent au maximum 11 jours calendaires, 18 en cas de naissances multiples ;
- les congés d'adoption : peuvent durer jusqu'à 22 semaines selon le nombre d'enfants adoptés et à charge avant l'adoption.

A. Les différents types de congés

1. Personnels enseignants et non enseignants, selon le sexe et l'âge

812 400 congés ont été pris en 2013-2014, ce qui représente plus de 14 millions de jours d'arrêt pour les 960 000 agents du MENESR relevant de la mission « Enseignement scolaire ». Ainsi, environ 74 000 congés ont été pris en plus cette année, pour un volume du même ordre que l'année dernière (14 millions de jours). Le nombre des congés et leur durée (éventuellement tronquée en cas de chevauchement sur deux années scolaires, avant ou après l'année observée : voir méthodologie) varient fortement en fonction de leurs motifs. En 2013-2014, près de 9 congés sur 10 sont pris pour maladie ordinaire (CMO) mais ils ne représentent que 41 % des jours d'arrêt, soient 6,09 millions de jours. Inversement, les congés longs constituent 3 % des congés et représentent 33 % des jours d'arrêt, soient 4,9 millions de jours (**Figure 8.1 et 8.2**).

Les durées individuelles de congés pour raisons de santé par agent concerné, cumulées s'il y en a plusieurs dans

l'année et bornées par l'année scolaire 2013-2014, sont très dispersées autour de la moyenne de 35,7 jours (**Tableau 8.3**) : 30,3 % des agents arrêtés l'ont été entre 1 et 3 jours sur la totalité de l'année scolaire 2013-2014, 33,9 % s'agissant des agents arrêtés pour congés de maladie ordinaire (CMO). Comparé à l'an dernier, la part d'agents prenant un congé a augmenté : la part des congés maladie ordinaire de moins de 3 jours a augmenté de 3,2 points, passant de 30,7 % en 2012-2013 à 33,9 % en 2013-2014. 2012-2013 est la seule année complète d'application du jour de carence, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012 dans la fonction publique et supprimé en janvier 2014. Tout arrêt maladie survenu entre ces deux dates a été soumis à la non-rémunération du premier jour de congé, au lieu d'une rémunération dès le premier jour d'arrêt maladie.

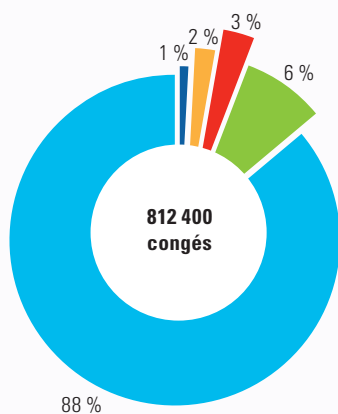
Tableau 8.1 - Répartition des durées de congé par agent en 2013-2014 (%)

	Maladie ordinaire	Maladie pro. et accident de travail	Tous congés
De 1 à 3 jours	33,9	15,7	30,3
De 4 à 5 jours	14,8	10,0	13,3
De 6 à 15 jours	25,6	27,5	24,4
De 16 à moins de 30 jours	10,9	14,3	9,7
De 30 jours et plus	14,8	32,5	22,3

► Lecture : 33,9 % des agents arrêtés pour CMO l'ont été pour une durée (cumulée sur l'année) inférieure à 3 jours, entre le 1^{er} septembre 2013 et le 31 août 2014. Au total, 30,3 % des agents arrêtés l'ont été moins de 3 jours, tous types de congés considérés.

► Source : MENESR-DEPP, fichiers de congés EPP-Agape-Agora.

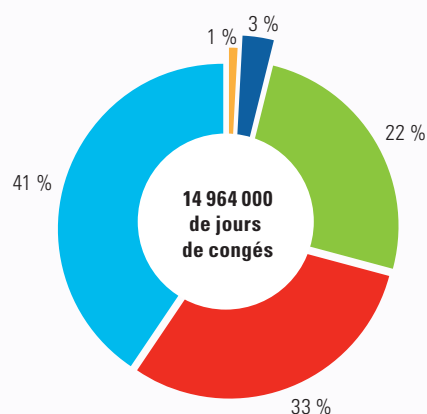
Figure 8.1 - Répartition du nombre de congés par type en 2013-2014 (en milliers)



- Maladie professionnelle ou accident du travail 9 500
- Paternité ou adoption 16 300
- Congé long 23 000
- Maternité 51 600
- Maladie ordinaire 712 000

► Source : MENESR-DEPP, fichiers de congés EPP-Agape-Agora.

Figure 8.2 - Répartition des jours de congé par type en 2013-2014 (en millions)



- Paternité ou adoption 133 000
- Maladie professionnelle ou accident du travail 398 000
- Maternité 3 390 000
- Congé long 4 952 000
- Maladie ordinaire 6 091 000

► Source : MENESR-DEPP, fichiers de congés EPP-Agape-Agora

B. Congés selon le type de personnels, le sexe et l'âge

1. Personnels enseignants et non enseignants du secteur public, selon le sexe et l'âge

Tableau 8.2 - Proportion d'agents ayant pris au moins un congé pour raison de santé au cours de l'année 2013-2014 (en %)

			Maladie ordinaire	Congé long	Maladie pro. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Personnels enseignants	Hommes	Moins de 30 ans	32,9	0,3	0,6	n.c.	4,6	36,0
		De 30 à 39 ans	38,2	0,6	0,8	n.c.	9,0	44,4
		De 40 à 49 ans	34,4	1,2	0,8	n.c.	2,0	36,8
		Plus de 50 ans	34,8	3,7	1,0	n.c.	0,2	38,2
		Total	35,4	1,8	0,8	n.c.	3,5	39,2
	Femmes	Moins de 30 ans	49,0	0,3	0,8	11,4	0,0	51,5
		De 30 à 39 ans	52,6	1,0	0,8	11,8	0,2	56,1
		De 40 à 49 ans	45,1	1,9	1,0	0,8	0,1	47,1
		Plus de 50 ans	46,2	4,3	1,5	n.s.	0,0	50,1
		Total	48,3	2,0	1,0	5,5	0,1	51,2
	Total	Moins de 30 ans	45,3	0,3	0,8	8,7	1,1	47,9
		De 30 à 39 ans	48,8	0,9	0,8	8,6	2,5	52,9
		De 40 à 49 ans	41,8	1,7	0,9	0,6	0,7	43,9
		Plus de 50 ans	41,8	4,0	1,3	n.s.	0,1	45,5
		Total	44,3	1,9	1,0	3,8	1,1	47,5
Autres personnels	Hommes	Moins de 30 ans	22,9	0,3	0,4	n.c.	2,5	24,8
		De 30 à 39 ans	25,4	0,7	0,5	n.c.	5,5	29,8
		De 40 à 49 ans	22,2	1,3	0,5	n.c.	1,3	24,2
		Plus de 50 ans	19,6	2,7	0,7	n.c.	0,1	22,1
		Total	21,8	1,7	0,6	n.c.	1,7	24,4
	Femmes	Moins de 30 ans	38,6	0,2	0,9	9,3	0,1	41,4
		De 30 à 39 ans	39,7	0,8	0,9	8,4	0,1	43,3
		De 40 à 49 ans	34,2	1,5	1,1	0,6	0,1	35,9
		Plus de 50 ans	33,8	3,0	1,5	n.s.	0,0	36,6
		Total	35,6	1,8	1,2	2,8	0,1	38,2
	Total	Moins de 30 ans	35,6	0,2	0,8	7,5	0,5	38,2
		De 30 à 39 ans	36,9	0,8	0,8	6,7	1,2	40,7
		De 40 à 49 ans	31,6	1,5	1,0	0,5	0,3	33,3
		Plus de 50 ans	30,5	2,9	1,3	n.s.	0,0	33,2
		Total	32,6	1,8	1,0	2,2	0,4	35,2
Total	Hommes	Moins de 30 ans	31,9	0,3	0,6	n.c.	4,3	34,8
		De 30 à 39 ans	37,2	0,6	0,8	n.c.	8,8	43,2
		De 40 à 49 ans	32,9	1,2	0,8	n.c.	1,9	35,2
		Plus de 50 ans	32,6	3,6	1,0	n.c.	0,2	36,0
		Total	33,8	1,8	0,8	n.c.	3,3	37,5
	Femmes	Moins de 30 ans	47,6	0,3	0,8	11,1	0,0	50,1
		De 30 à 39 ans	51,1	0,9	0,8	11,4	0,1	54,6
		De 40 à 49 ans	43,2	1,9	1,0	0,8	0,1	45,1
		Plus de 50 ans	43,1	3,9	1,5	n.s.	0,0	46,7
		Total	46,1	1,9	1,0	5,0	0,1	49,0
	Total	Moins de 30 ans	44,0	0,3	0,8	8,6	1,0	46,7
		De 30 à 39 ans	47,5	0,9	0,8	8,4	2,4	51,6
		De 40 à 49 ans	40,1	1,7	0,9	0,6	0,6	42,2
		Plus de 50 ans	39,4	3,8	1,3	ns	0,1	42,9
		Total	42,5	1,9	1,0	3,6	1,0	45,6

► n.c. : non concernés.

► n.s. : non significatif.

► Lecture : 32,9 % des hommes enseignants âgés de moins de 30 ans ont pris au moins un congé de maladie ordinaire au cours de l'année 2013-2014.

La somme des pourcentages en ligne est supérieure au total (tous motifs confondus), les agents pouvant avoir pris des congés de types différents au cours de l'année.

► Source : MENESR-DEPP, fichiers de congés EPP-Agape-Agora.

Tableau 8.3 – Durée totale des congés des agents ayant pris au moins un congé pour raison de santé au cours de l'année 2013-2014 (nombre de jours)

			Maladie ordinaire	Congé long	Maladie pro. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Personnels enseignants	Hommes	Moins de 30 ans	10,7	251,7	26,5	n.c.	11,2	14,0
		De 30 à 39 ans	11,2	248,0	33,1	n.c.	11,3	16,1
		De 40 à 49 ans	13,7	250,7	44,1	n.c.	11,8	22,6
		Plus de 50 ans	19,5	284,0	72,3	n.c.	12,4	47,1
		Total	14,6	272,9	51,0	n.c.	11,4	27,7
	Femmes	Moins de 30 ans	16,1	244,4	21,8	101,3	52,5	39,5
		De 30 à 39 ans	16,9	240,2	33,4	111,6	73,9	44,1
		De 40 à 49 ans	14,7	245,0	41,3	116,7	64,1	27,2
		Plus de 50 ans	18,3	270,2	60,5	n.s.	84,6	41,7
		Total	16,5	257,0	43,8	109,2	69,5	38,1
	Total	Moins de 30 ans	15,2	246,1	22,7	101,3	12,5	35,1
		De 30 à 39 ans	15,7	241,7	33,4	111,6	14,0	37,8
		De 40 à 49 ans	14,4	246,2	42,0	116,7	16,8	26,0
		Plus de 50 ans	18,7	275,1	63,9	79,3	16,8	43,5
		Total	16,0	261,6	45,7	109,2	14,4	35,4
Autres personnels	Hommes	Moins de 30 ans	12,6	184,8	6,4	n.c.	10,8	14,7
		De 30 à 39 ans	15,1	210,8	26,3	n.c.	11,1	20,5
		De 40 à 49 ans	17,6	216,6	67,3	n.c.	12,4	30,0
		Plus de 50 ans	24,8	248,8	82,7	n.c.	11,5	55,0
		Total	19,3	236,8	65,2	n.c.	11,4	36,0
	Femmes	Moins de 30 ans	17,0	192,1	29,1	99,5	81,0	39,7
		De 30 à 39 ans	18,1	242,1	38,2	109,6	95,3	43,1
		De 40 à 49 ans	18,3	225,1	36,0	121,1	55,1	30,3
		Plus de 50 ans	21,7	241,5	57,8	n.s.	99,0	41,9
		Total	19,3	236,4	46,1	107,3	77,0	38,3
	Total	Moins de 30 ans	16,5	190,1	27,0	99,5	16,5	36,6
		De 30 à 39 ans	17,7	236,3	36,7	109,6	17,4	39,9
		De 40 à 49 ans	18,2	223,5	39,8	121,1	18,9	30,2
		Plus de 50 ans	22,2	243,1	61,0	n.s.	28,1	44,0
		Total	19,3	236,5	48,5	107,3	18,1	38,0
Total	Hommes	Moins de 30 ans	10,9	245,8	25,0	n.c.	11,2	14,0
		De 30 à 39 ans	11,4	244,7	32,7	n.c.	11,3	16,3
		De 40 à 49 ans	14,0	246,3	46,0	n.c.	11,9	23,2
		Plus de 50 ans	19,9	280,3	73,4	n.c.	12,3	47,8
		Total	14,9	268,9	52,2	n.c.	11,4	28,4
	Femmes	Moins de 30 ans	16,2	240,8	22,8	101,1	56,9	39,6
		De 30 à 39 ans	17,0	240,4	34,0	111,4	75,7	44,0
		De 40 à 49 ans	15,2	242,0	40,2	117,3	62,8	27,7
		Plus de 50 ans	19,0	264,8	59,8	n.s.	88,4	41,8
		Total	16,8	253,6	44,2	109,0	70,4	38,1
	Total	Moins de 30 ans	15,3	242,0	23,2	101,1	12,8	35,3
		De 30 à 39 ans	15,9	241,2	33,7	111,4	14,2	38,0
		De 40 à 49 ans	14,9	242,9	41,6	117,3	17,0	26,6
		Plus de 50 ans	19,2	269,9	63,3	n.s.	18,0	43,6
		Total	16,4	257,9	46,2	109,0	14,7	35,7

► n.c. : non concernés.

► n.s. : non significatif (moins de 10 personnes sont concernées par la prise de congés de ce type).

► Lecture : le nombre de jours de congé est cumulé sur l'année par type de congés. Pour les congés longs dont au moins une partie a eu lieu pendant l'année scolaire 2012-2013, le nombre moyen de jours pris pour congés longs sur l'année scolaire 2013-2014 par les agents concernés est de 257,9 jours.

► Source : MENESR-DEPP, fichiers de congés EPP-Agape-Agora.

Tableau 8.4 - Durée totale des congés, rapportée à l'ensemble des agents au cours de l'année 2013-2014 (nombre de jours)

			Maladie ordinaire	Congé long	Maladie pro. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Personnels enseignants	Hommes	Moins de 30 ans	3,5	0,8	0,2	n.c.	0,5	5,0
		De 30 à 39 ans	4,3	1,6	0,3	n.c.	1,0	7,1
		De 40 à 49 ans	4,7	3,0	0,4	n.c.	0,2	8,3
		Plus de 50 ans	6,8	10,5	0,7	n.c.	n.s.	18,0
		Total	5,2	4,9	0,4	n.c.	0,4	10,9
	Femmes	Moins de 30 ans	7,9	0,8	0,2	11,5	0,0	20,4
		De 30 à 39 ans	8,9	2,3	0,3	13,2	0,1	24,8
		De 40 à 49 ans	6,6	4,8	0,4	1,0	0,1	12,8
		Plus de 50 ans	8,5	11,5	0,9	n.s.	n.s.	20,9
		Total	8,0	5,0	0,5	6,0	0,1	19,5
	Total	Moins de 30 ans	6,9	0,8	0,2	8,8	0,1	16,8
		De 30 à 39 ans	7,7	2,1	0,3	9,6	0,4	20,0
		De 40 à 49 ans	6,0	4,2	0,4	0,7	0,1	11,4
		Plus de 50 ans	7,8	11,1	0,8	n.s.	0,0	19,8
		Total	7,1	5,0	0,4	4,2	0,2	16,8
Autres personnels	Hommes	Moins de 30 ans	2,9	0,5	0,0	n.c.	0,3	3,7
		De 30 à 39 ans	3,8	1,5	0,1	n.c.	0,6	6,1
		De 40 à 49 ans	3,9	2,8	0,4	n.c.	0,2	7,3
		Plus de 50 ans	4,9	6,7	0,6	n.c.	n.s.	12,1
		Total	4,2	4,0	0,4	n.c.	0,2	8,8
	Femmes	Moins de 30 ans	6,6	0,3	0,3	9,3	n.s.	16,4
		De 30 à 39 ans	7,2	1,9	0,3	9,2	0,1	18,7
		De 40 à 49 ans	6,3	3,5	0,4	0,7	n.s.	10,9
		Plus de 50 ans	7,3	7,2	0,9	n.s.	n.s.	15,4
		Total	6,9	4,2	0,5	3,0	n.s.	14,6
	Total	Moins de 30 ans	5,9	0,3	0,2	7,5	0,1	14,0
		De 30 à 39 ans	6,5	1,8	0,3	7,4	0,2	16,2
		De 40 à 49 ans	5,7	3,3	0,4	0,6	0,1	10,1
		Plus de 50 ans	6,8	7,1	0,8	n.s.	n.s.	14,6
		Total	6,3	4,2	0,5	2,3	0,1	13,4
Total	Hommes	Moins de 30 ans	3,5	0,8	0,2	n.c.	0,5	4,9
		De 30 à 39 ans	4,2	1,6	0,3	n.c.	1,0	7,1
		De 40 à 49 ans	4,6	3,0	0,4	n.c.	0,2	8,2
		Plus de 50 ans	6,5	10,0	0,7	n.c.	0,0	17,2
		Total	5,1	4,8	0,4	n.c.	0,4	10,6
	Femmes	Moins de 30 ans	7,7	0,7	0,2	11,2	n.s.	19,8
		De 30 à 39 ans	8,7	2,3	0,3	12,7	0,1	24,1
		De 40 à 49 ans	6,6	4,5	0,4	0,9	0,1	12,5
		Plus de 50 ans	8,2	10,4	0,9	n.s.	n.s.	19,5
		Total	7,8	4,9	0,5	5,5	0,1	18,7
	Total	Moins de 30 ans	6,7	0,7	0,2	8,7	0,1	16,4
		De 30 à 39 ans	7,5	2,1	0,3	9,4	0,3	19,6
		De 40 à 49 ans	6,0	4,1	0,4	0,7	0,1	11,2
		Plus de 50 ans	7,6	10,3	0,8	n.s.	n.s.	18,7
		Total	7,0	4,9	0,5	3,9	0,2	16,3

► n.c. : non concernés.

► n.s. : non significatif.

► Lecture : rapporté à tous les agents, le nombre de jours pris pour CMO sur l'année scolaire 2013-2014 est de 7 jours.

► Source : MENESR-DEPP, fichiers de congés EPP-Agape-Agora.

16,3 jours de congé par agent en 2013-2014, dont 7 jours de CMO

Durant l'année scolaire 2013-2014, 45,6 % des personnels ont pris au moins un congé pour raison de santé, d'une durée cumulée moyenne de 35,7 jours (**Tableaux 8.2 et 8.3**). Cette durée moyenne recouvre des congés pour raisons de santé de nature différente (**Figures 8.1 et 8.2**). Rapportés à l'ensemble des agents, ces congés représentent 16,3 jours par agent (**Tableau 8.4**). Par rapport à l'année précédente, la part des enseignants ayant pris un congé a augmenté de 1,2 point et la durée moyenne des congés rapportée à l'ensemble des agents a augmenté d'une demi-journée. (cf. encadré).

Les congés de maladie ordinaire sont de loin les congés les plus fréquents : 42,5 % des agents ont eu recours à un congé de ce type. Les autres congés concernent des proportions beaucoup plus faibles d'agents : 4,6 % pour les congés maternité/paternité ou adoption, 1,9 % pour les congés longs et 1 % pour les congés de maladie professionnelle ou les accidents de travail.

Des congés plus fréquents pour les femmes principalement en raison de l'accueil d'enfants

Les femmes prennent plus souvent des congés pour raison de santé que les hommes, et ils durent plus longtemps. En moyenne, les femmes ont pris 18,7 jours de congé rapportés à l'ensemble des agents, soit 8,1 jours de plus que les hommes. Mais 5,6 de ces 8,1 jours sont dus aux congés pour arrivée d'enfants.

En effet en 2013-2014, les femmes ont pris en moyenne 5,5 jours pour congés maternité et adoption dans l'année, les hommes n'ayant pris que 0,4 jour pour congés paternité et adoption. Si on exclut ces congés maternité,

paternité et adoption, les femmes ne prennent donc que 2,7 jours de congé de plus par an que les hommes. Cet écart est essentiellement dû aux CMO, eux-mêmes en partie liés aux congés maternité : en effet, toutes les femmes qui ont pris un congé maternité dans l'année ont pris aussi un CMO. Celles qui ne prennent pas de congés maternité dans l'année ne posent en moyenne qu'1,5 jour de CMO de plus que les hommes, en moyenne pour l'ensemble des agents.

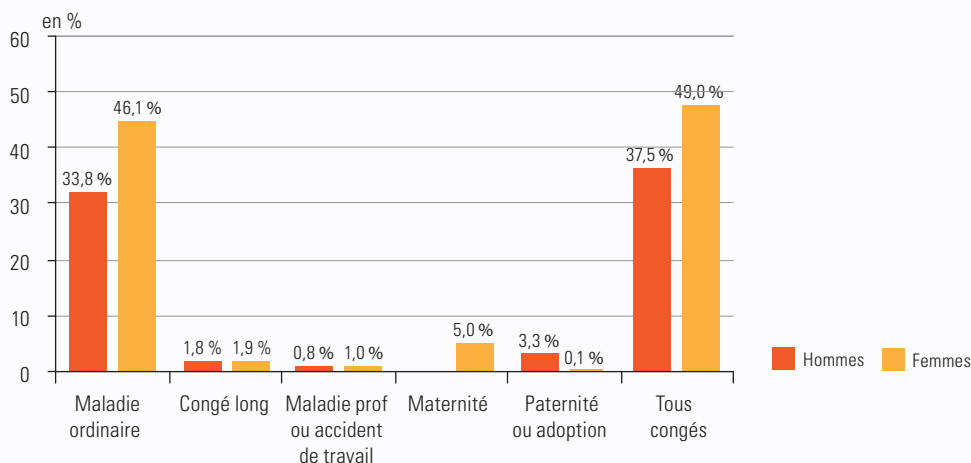
Les trentenaires sont les plus concernés par les congés pour arrivée d'enfants et de CMO, les 50 ans et plus par les congés longs

Les trentenaires sont ceux qui ont le plus recours aux congés pour raison de santé, notamment pour motif de maladie ordinaire et congés pour arrivée d'enfants. 33,8 % des hommes (enseignants et autres personnels) ont posé un CMO, les trentenaires étant ceux qui en ont posé le plus (37,2 %). Ces proportions s'élèvent à 46,1 % pour les femmes et à 51,1 % pour les femmes trentenaires. Les quinquagénaires sont ceux qui ont globalement le moins recours aux CMO, mais ils sont plus longs : 19,2 jours parmi ceux qui en ont posé (au moins) 1, soit de 3 à 4 jours de plus que les autres tranches d'âge. De plus, ils ont davantage recours aux congés longs que les agents plus jeunes (**Tableaux 8.2 et 8.3**).

Les enseignants prennent un peu plus de congés que les non-enseignants

Les enseignants sont proportionnellement plus nombreux à prendre des congés pour raison de santé que les autres personnels du ministère de l'Éducation (globalement, 47,5 % et 35,2 % tous congés réunis, 44,3 % et 32,6 % en CMO), quels que soient le sexe et l'âge. Mais

Figure 8.3 - Proportion d'agents ayant pris au moins un congé pour raison de santé au cours de l'année 2013-2014



Source : MENESR-DEPP : fichiers de congés EPP-Agape-Agora.

parmi les agents qui ont déjà pris un congé sur l'année scolaire, la durée de congé des non-enseignants est supérieure à celle des enseignants. En particulier, les hommes non enseignants concernés prennent presque 9 jours de congés en plus que les hommes enseignants, écart en grande partie imputable à ceux sur les CMO et les accidents de travail ou maladie professionnelle. Rapportée à l'ensemble des agents, la durée moyenne des congés pris par les enseignants est cependant plus importante que celle des non-enseignants : 16,8 jours contre 13,4 jours sur l'ensemble de l'année scolaire. Presque tous les types de congés contribuent à cet écart, notamment les congés maternité qui moyennés pour toutes les femmes, représentent 6 jours de congé

pour les enseignantes et 3 jours pour les non-enseignantes.

Les principaux clivages entre sexe et groupe d'âge constatés chez l'ensemble du personnel se retrouvent pour l'essentiel chez les enseignants : quel que soit l'âge, les enseignantes prennent plus fréquemment des congés pour raison de santé que les enseignants, en particulier pour maladie ordinaire. Les congés des femmes, cumulés sur l'année, durent aussi plus longtemps que ceux des hommes, en raison des congés de maternité, mais c'est également le cas des congés de maladie ordinaire. Chez les enseignants, ce sont les trentenaires qui prennent le plus de congés maladie ordinaire.

2. Congés pour raison de santé des personnels enseignants du secteur public selon leur affectation

Tableau 8.5 - Proportion d'agents ayant pris au moins un congé pour raison de santé au cours de l'année 2013-2014 (en %)

		Maladie ordinaire	Congé long	Maladie pro. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Écoles du 1 ^{er} degré	Hors éducation prioritaire	44,5	1,4	0,9	4,7	0,7	47,2
	Éducation prioritaire	51,1	1,4	1,0	6,6	1,0	54,0
	Hommes	35,8	1,2	0,6	n.c.	4,2	39,3
	Femmes	47,7	1,5	1,0	6,0	0,1	50,3
	Total	45,9	1,4	0,9	5,1	0,8	48,6
Établissements du 2 nd degré	Hors éducation prioritaire	40,2	1,8	1,0	2,4	1,2	43,2
	Éducation prioritaire	46,0	1,7	1,1	3,6	1,7	49,2
	Hommes	33,5	1,5	0,9	n.c.	3,2	37,0
	Femmes	45,8	2,0	1,1	4,1	0,1	48,5
	Total	41,1	1,8	1,0	2,5	1,2	44,1

► Lecture : ce tableau ne retient que les enseignants face à élèves ; environ 15 % d'enseignants d'un corps du 1^{er} degré, affectés dans un établissement du second degré, à une zone de remplacement ou à un service administratif (principalement IEN) sont donc exclus. Ce pourcentage est plus faible dans le second degré qui inclut les enseignants des corps du 1^{er} degré affectés dans le second degré.

► Source : MENESR-DEPP, fichiers de congés EPP-Agape-Agora.

Tableau 8.6 - Durée totale des congés pris pour raison de santé par les agents concernés, au cours de l'année 2013-2014 (nombre de jours)

		Maladie ordinaire	Congé long	Maladie pro. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Écoles du 1 ^{er} degré	Hors éducation prioritaire	15,5	243,7	39,3	110,1	19,1	33,9
	Éducation prioritaire	15,7	236,2	36,8	109,8	16,1	35,3
	Hommes	13,2	255,5	40,0	nc	11,6	21,9
	Femmes	15,8	240,1	38,6	110,0	68,9	36,0
	Total	15,5	242,2	38,7	110,0	18,3	34,2
Établissements du 2 nd degré	Hors éducation prioritaire	15,9	261,5	50,0	107,4	12,6	33,0
	Éducation prioritaire	16,4	253,2	47,9	107,5	11,9	33,4
	Hommes	14,6	267,6	53,4	nc	11,3	26,5
	Femmes	16,5	256,9	47,8	107,4	52,8	36,2
	Total	15,9	260,4	49,6	107,4	12,4	33,1

► Lecture : pour la description du champ, cf. tableau 8.5.

► Sources : MENESR-DEPP, fichiers de congés EPP-Agape-Agora.

Tableau 8.7 - Durée totale des congés pris pour raison de santé par l'ensemble des agents, au cours de l'année 2013-2014 (nombre de jours)

		Maladie ordinaire	Congé long	Maladie pro. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Écoles du 1 ^{er} degré	Éducation non prioritaire	6,9	3,5	0,4	5,2	0,1	16,0
	Éducation prioritaire	8,0	3,3	0,4	7,2	0,2	19,1
	Hommes	4,7	3,1	0,3	nc	0,5	8,6
	Femmes	7,6	3,5	0,4	6,6	0,1	18,1
	Total	7,1	3,4	0,4	5,6	0,1	16,6
Établissements du 2 nd degré	Éducation non prioritaire	6,4	4,7	0,5	2,5	0,2	14,3
	Éducation prioritaire	7,5	4,3	0,5	3,9	0,2	16,4
	Hommes	4,9	4,1	0,5	nc	0,4	9,8
	Femmes	7,6	5,0	0,5	4,4	0,0	17,6
	Total	6,6	4,7	0,5	2,7	0,2	14,6

► Lecture : pour la description du champ, cf. tableau 8.5.

► Source : MENESR-DEPP, fichiers de congés EPP-Agape-Agora.

Des congés plus fréquents dans le premier degré

Les agents exerçant dans le premier degré prennent proportionnellement plus de congés que les agents exerçant dans le second : 48,6 % et 44,1 % (**Tableau 8.5**). Cela s'explique notamment par un nombre plus important de congés pour arrivée d'enfants pour les enseignants du premier degré, secteur plus féminisé et plus jeune que le second degré : 6 % des femmes y ont eu un congé maternité, 4,1 % des femmes du second degré. Les CMO sont également plus fréquents parmi les enseignants du premier degré, hommes ou femmes. La surexposition aux CMO de ces dernières dans le premier degré comparé au second tient aussi à la fréquence plus importante des congés maternité dans le premier degré (cf. **supra**).

Les enseignants masculins travaillant dans le second degré ont quant à eux des absences plus longues en ce qui concerne les CMO, les congés de longue durée et les congés pour accident de travail que leurs collègues du premier degré. La durée totale des congés pour raison de santé des hommes concernés s'élève à 26,5 jours dans le second degré contre 21,9 jours dans le premier degré (**Tableau 8.6**). La durée des congés des femmes concernées ne se différencie pas selon le degré d'enseignement.

Rapportée à l'ensemble des agents (**Tableau 8.7**), la durée des congés, tous motifs confondus, est supérieure dans le premier degré, en raison de leur plus forte prévalence et d'une durée, pour les deux sexes, plus longue (**Tableau 8.6**).

L'éducation prioritaire : un secteur plus touché par la prise de congé maladie

La prise de congés diffère selon le degré d'enseignement, mais aussi selon l'appartenance ou non à un dispositif d'éducation prioritaire. Les agents exerçant en éducation prioritaire, dans une école ou un établissement du second degré public, prennent proportionnellement plus de congés pour raison de santé (**Tableau 8.5**). La différence est marquée pour les congés de maladie ordinaire : 7 points d'écart dans le premier degré (44,5 % et 51,1 %) et près de 6 points d'écart dans le second (40,2 % et 46 %). Elle l'est aussi pour les congés de maternité et de paternité/adoption. Ces deux types de congé réunis concernent respectivement 5,4 % et 7,6 % des agents, hors et en éducation prioritaire, dans le premier degré. Ces pourcentages s'établissent respectivement à 3,6 % et 5,3 % des agents pour le second degré. Dans les deux degrés, cette fréquence, supérieure d'environ deux points en éducation prioritaire pour les congés d'accueil d'enfants, est à relier au plus jeune âge de la population enseignante exerçant dans ces établissements.

La durée des congés, CMO ou autres est, elle, proche dans les deux dispositifs, dans chaque lieu d'exercice. La durée moyenne pour l'ensemble de la population reflète la plus forte prévalence des congés en éducation prioritaire : le nombre moyen de jours de congés par agent est supérieur de 3,1 jours pour les agents affectés dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire dans le premier degré, de 2,1 jours dans le second degré (**Tableau 8.7**).

Tableau 8.8 - Évolution des résultats concernant les congés pour raison de santé entre 2012-2013 et 2013-2014

			Maladie ordinaire			Tous congés		
			Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Proportion d'agents ayant pris au moins un congé (%)	2012-2013	Enseignants	47,1	33,9	43,0	50,4	38,0	46,5
		Non-enseignants	33,1	20,0	30,2	33,6	22,5	32,8
		Total	44,7	32,3	41,0	47,8	36,2	44,4
	2013-2014	Enseignants	48,3	35,4	44,3	51,2	39,2	47,5
		Non-enseignants	35,6	21,8	32,6	38,2	24,4	35,2
		Total	46,1	33,8	42,5	49,0	37,5	45,6
Durée totale des agents arrêtés (en jours)	2012-2013	Enseignants	16,8	14,6	16,2	39,8	28,3	36,9
		Non-enseignants	19,8	20,4	19,9	39,2	37,1	38,9
		Total	17,2	15,0	16,7	39,7	28,9	37,1
	2013-2014	Enseignants	16,5	14,6	16,0	38,1	27,7	35,4
		Non-enseignants	19,3	19,3	19,3	38,3	36,0	38,0
		Total	16,8	14,9	16,4	38,1	28,4	35,7
Durée totale des congés rapportée à l'ensemble des agents (en jours)	2012-2013	Enseignants	7,9	5,0	7,0	20,1	10,8	17,2
		Non-enseignants	6,5	4,1	6,0	14,0	8,4	12,8
		Total	7,7	4,8	6,8	19,0	10,5	16,5
	2013-2014	Enseignants	8,0	5,2	7,1	19,5	10,9	16,8
		Non-enseignants	6,9	4,2	6,3	14,6	8,8	13,4
		Total	7,8	5,1	7,0	18,7	19,8	16,3

► Source : MENESR-DEPP, fichiers de congés EPP-Agape-Agora.

Comparée à l'année dernière, la part des personnels du ministère à avoir pris un congé (dont CMO) a augmenté de 1,2 point (de 44,4 % à 45,6 %), quel que soit le sexe ou le type de personne. Néanmoins, la durée des congés des agents concernés ont diminué, d'une demi-journée en moyenne. Rapporté à l'ensemble des agents, le nombre de jours pris pour congé est très proche entre les deux années, légèrement supérieur à 16 jours. Le délai de carence d'un jour instauré dans la fonction publique s'est appliqué tout au long de l'année scolaire 2012-2013, et les 4 premiers mois de l'année scolaire 2013-2014.

8

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les congés de maladie ordinaire des enseignants du secteur public », *Note d'Information* n° 07, février 2015.

